Communiqué de presse

PSC dans la FPH : FO ne signera pas le projet d'accord

Une décision ni politique, ni dogmatique, ni électoraliste, mais pragmatique !

La Fédération Force Ouvrière des Personnels des Services publics et des Services de Santé (FO-SPSS) a réuni ses responsables régionaux ce lundi 23 novembre 2026 afin de recueillir l'avis de ses syndicats sur le projet d'accord relatif à la protection sociale complémentaire (PSC).

Pour Force Ouvrière, le protocole proposé par le gouvernement ne répond pas suffisamment aux attentes et aux besoins des agents de la fonction publique hospitalière.

Plusieurs points essentiels suscitent de fortes réserves :

- Aucune garantie réelle en matière de prévoyance : la protection des agents face aux risques liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité et aux conséquences financières d'une maladie ou d'un accident n'est pas suffisamment sécurisée dans cet accord ;
- Le panier de soins minimum : le niveau de couverture proposé risque de ne pas répondre aux besoins réels des agents. Une complémentaire santé doit garantir un accès effectif à des soins de qualité, sans laisser une part trop importante des dépenses à leur charge ni les contraindre (faute d'une couverture suffisante) à souscrire des options payantes, sans aucune participation de l'employeur, et qui, dans le temps, risquent de coûter très cher aux agents et à leurs ayants-droits ;
- La période de transition en 2027 : le gouvernement, en refusant de mobiliser l'intégralité de l'enveloppe budgétaire de 489 millions d'euros prévue pour 2027, limite à 20 euros le montant de l'indemnité mensuelle, au lieu des 40 euros revendiqués par Force Ouvrière, correspondant au montant estimé de la participation mensuelle dont auraient pu bénéficier les agents en 2027 si la PSC avait été effectivement mise en place dans les délais initialement prévus par la loi. Les personnels hospitaliers n'ont pas à subir les conséquences financières du retard pris par le gouvernement dans ce dossier.

Force Ouvrière regrette également que le gouvernement ait tant tardé à engager de véritables négociations, contraignant les organisations syndicales à se prononcer dans l'urgence sur un dossier pourtant déterminant pour l'avenir de la protection sociale des personnels hospitaliers. Cette procrastination, ou plutôt cette stratégie, n'a certainement pas aidé à trouver un accord acceptable ni à répondre aux principales revendications des hospitaliers.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, et conformément à ses règles de fonctionnement démocratique, La Fédération Force Ouvrière des Personnels des Services publics et des Services de Santé a décidé de ne pas signer, en l'état, le protocole proposé par le gouvernement.

Fédération des Personnels
des Services Publics et
des Services de Santé
Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS

Communiqué de presse

Cette décision ne remet nullement en cause les avancées obtenues au cours des négociations, auxquelles Force Ouvrière a pleinement contribué : le principe des soins gratuits par la complémentaire, la priorisation de l'accès aux soins pour les hospitaliers, l'éventuel pilotage du CGOS du dispositif… Elle traduit uniquement la volonté de nos structures de ne pas cautionner un accord dont certaines dispositions demeurent insuffisantes et dont les conséquences financières pour les agents restent incertaines.

Dans d'autres versants de la fonction publique, certains syndicats, sous la pression des agents, retirent leurs signatures des accords. Ces situations doivent nous inviter à la vigilance quant aux conséquences concrètes des engagements que nous prenons au nom des personnels que nous représentons.

« Lorsqu'il y a un flou, il y a un loup », dit l'adage. Nous apprécierons la situation en 2028, date prévue pour la mise en place effective de la PSC. Il nous restera encore à négocier la partie prévoyance d'ici là, et nous verrons si les engagements a minima se traduiront dans les faits par un accord ambitieux et protecteur pour les agents de la FPH.

La Fédération FO SPSS se réserve le droit de revoir sa position si, à l'occasion des débats parlementaires relatifs au budget 2027, les parlementaires parviennent à faire évoluer les dispositions législatives relatives à la PSC dans le sens des revendications que nous portons.

Force Ouvrière reste donc pleinement disponible pour poursuivre les discussions et obtenir de nouvelles avancées. Son indépendance syndicale et son fonctionnement démocratique lui permettent de se déterminer au seul regard des intérêts matériels et moraux des personnels hospitaliers, indépendamment de toute considération politique ou électorale.

Force Ouvrière rappelle que la protection sociale complémentaire doit constituer une véritable avancée sociale, fondée sur des garanties solides, une couverture de qualité et des cotisations maîtrisées pour les agents.

Les personnels hospitaliers doivent pouvoir bénéficier d'une protection sociale à la hauteur de leurs besoins et de leur engagement quotidien, notamment pour des personnels hospitaliers qui prennent soins des autres. Il est donc encore temps de leur accorder un juste retour !

Le Secrétariat Fédéral

Paris, le 24 novembre 2026

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière

www.fo-publics-sante.org
fo.sante-sociaux@fosps.com
fo.territoriaux@fosps.com

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome
75017 PARIS